

LE PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION RÉVISÉ EN BREF



OBJECTIFS

1. Mettre l'intérêt public au centre des réflexions du PGA
2. Établir un PGA mettant en valeur les qualités spatiales de Morges
3. Identifier les ambiances urbaines comme fondement des zones d'affectation
4. Prévoir une densification mesurée
5. Maintenir la qualité de vie à Morges
6. Conserver un dynamisme économique



DENSIFIER VERS L'INTÉRIEUR

Densifier dans les quartiers centraux proches des transports publics. Limiter l'augmentation des droits à bâtir dans les zones d'habitation périphérique afin de préserver les qualités paysagères existantes et de maintenir l'identité des quartiers.



Zone de centre

MAINTENIR LES ACTIVITÉS

Permettre la conservation et l'implantation d'activités industrielles et artisanales à proximité du coeur de Morges par l'affectation de différents secteurs en zone d'activités économiques (ZIZA / ZACT) ou zone mixte.



Zone mixte le long de l'avenue de Plan

INCITER PLUTÔT QUE RÉGLEMENTER

Encourager les propriétaires privés à œuvrer en faveur de la qualité urbaine : mobilité durable, amélioration de la biodiversité en milieu urbain, construction de logements d'utilité publique, etc.



Cheminement public piéton réalisé sur une parcelle privée

STRUCTURER AVEC LE PAYSAGE

Maintenir la structure urbaine de certains quartiers par les jardins existants. Ces secteurs sont inconstructibles et doivent être majoritairement aménagés en espaces végétalisés et plantés.



© Données cartographique 2019 - Google maps
Quartier de la Vogéaz

PRÉSERVER LES JARDINS RECENSÉS À L'ICOMOS*

Définir des secteurs à disposition paysagères particulières afin de valoriser le patrimoine arboré et paysager remarquable. Cette ambition découle de la démarche participative.

* Conseil international des monuments et des sites



© maison-igor.ch
Maison d'Igor avec son jardin

TRAITER LES LIMITES AVEC LE DOMAINE PUBLIC

Définir les frontages* en fonction des zones d'affectation pour renforcer les différentes ambiances urbaines. Maintenir l'ambiance «parkway» reconnue le long de certains axes délimités par des aménagements spécifiques.

* Surface non bâtie entre la façade d'un bâtiment et la limite de la propriété privée.



© Urbanplan
Frontage de type 2 en zone centre

MAINTENIR LA VALEUR URBANISTIQUE DE QUARTIERS PARTICULIERS

Préserver l'urbanisation d'un secteur par des prescriptions particulières liées notamment au parcellaire et à la densité. Cette ambition découle de la démarche participative.



© Raphaël Dupertuis
Quartier de Prellionnaz

METTRE EN VALEUR DES BÂTIMENTS DIGNES D'INTÉRÊT

Conserver la qualité architecturale, urbanistique ou historique de bâtiments jugés dignes d'intérêt. Cette ambition découle de la démarche participative.



© Ville de Morges
Ancien hôpital de Morges



Frontage de type 3 en zone d'habitation de faible densité



© Ammann - 24heures.ch
Ambiance «parkway» Avenue de Marcelin